



Étudiantes et étudiants responsables et engagés de l'Université de Liège 2023-2024

Statut « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège »

Les titres et fonctions des personnes citées dans ce règlement doivent être compris dans leur sens épicène. Ils désignent sans distinction les hommes, les femmes et les personnes non binaires.

Pour Qui?

Le statut « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » peut être octroyé par la Commission désignée à cet effet à toute étudiante ou tout étudiant régulièrement inscrit¹ qui en fait la demande en présentant un dossier complet et **qui assume des responsabilités importantes impliquant un investissement personnel significatif** dans le cadre des différents organes internes ou externes à l'Université de Liège ou des associations périphériques.

Liste non exhaustive des postes et mandats pouvant être pris en compte en vue de l'attribution du statut « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » :

- Membre du Conseil d'Administration de l'Université de Liège ;
- Membre du Conseil Universitaire à l'Enseignement et à la Formation ;
- Administrateur du Conseil des Étudiants ;
- Présidents et trésoriers des cercles facultaires ;
- Représentant politique au sein d'un Conseil Communal ;
- Personne disposant d'un mandat politique ;
- Personne investie dans une ONG ;
- ...

¹ Le statut peut uniquement être octroyé aux étudiants et aux étudiantes en ordre d'admission et d'inscription à l'Université de Liège.

Pour quoi?

Les bénéficiaires du statut peuvent bénéficier de divers avantages :

Reconnaissance du statut

Le simple fait d'obtenir le statut est déjà une reconnaissance pour la personne vis-à-vis de sa faculté et de ses contacts au sein ou à l'extérieur de l'Université. Ce statut permet de mettre en évidence son investissement personnel et sa prise de responsabilités, par exemple devant un futur employeur.

Encadrement personnalisé

- Encadrement par un tuteur académique : l'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » est encadré par un membre du corps académique désigné au sein de sa faculté. Cet interlocuteur privilégié, dit « tuteur académique », est disponible afin d'aider et de faciliter, au sein de la faculté, toute démarche utile permettant à l'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » d'atteindre ses objectifs.
- Accompagnement par un coordinateur administratif servant de relais entre l'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » et l'Université et lui apportant, un support administratif et logistique tout au long de l'année.

Aménagements pédagogiques

- Modalités spécifiques quant aux activités d'enseignement, évaluations et examens : l'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » peut, à sa demande et dans la mesure du raisonnable et des possibilités, bénéficier :
 - d'aménagements de l'organisation des activités d'enseignement (exemple : laboratoire, séances d'exercices, cours de langue, séminaire, date de dépôt d'un travail),
 - d'aménagements de l'horaire/du calendrier et des modalités des évaluations et des examens.Ces modalités spécifiques restent soumises aux possibilités organisationnelles définies par les professeurs concernés. Une demande devra être introduite, dans un délai raisonnable, auprès du professeur par l'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » ou par le tuteur académique.
- Suivi particulier du service « Guidance étude » : dans la mesure du possible, l'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » qui le souhaite pourra bénéficier d'un accès prioritaire et d'un suivi du service « Guidance étude » (aide à la méthode de travail, à la gestion du temps ...).

Comment?

Le statut « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » est accordé par la Commission composée :

- d'un Doyen qui la préside ;
- de la Directrice du Service des Affaires étudiantes (ou de la personne que celle-ci désigne) ;
- de cinq représentants du corps académique ;
- de deux représentants étudiants désignés par le Conseil des Etudiants.

Nouvelle demande de statut

Comment introduire une nouvelle demande de candidature ?

1. L'étudiant réunit tous les documents justificatifs demandés²:
 - Une lettre de motivation
 - La description des tâches de la fonction et des responsabilités assumées ainsi que l'estimation du temps consacré à ces tâches.
 - Une attestation/preuve justificative de mandat/responsabilité.
 - Les coordonnées complètes de l'organisme pour lequel ces responsabilités sont exercées ainsi que celles de la personne pouvant en attester.
2. Une fois régulièrement inscrit à l'ULiège pour l'année académique en cours, l'étudiant est invité à compléter le formulaire³ de demande en ligne et à y intégrer les documents justificatifs via la page : <https://www.enseignement.uliege.be/etudiantengage>.
Lien direct : https://my.uliege.be/portail/go_xt.do?a=o%7C11002%7Ce%7C547942
3. La date limite pour l'introduction des candidatures au statut d'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » est fixée au:
 - Quadrimestre 1 : **30 septembre 2023**.
 - Quadrimestre 2 : **31 janvier 2024**.
4. La Commission analyse les dossiers et prend sa décision dans le mois qui suit la date limite d'introduction des candidatures. Celle-ci est communiquée à l'étudiant dans les huit jours ouvrables qui suivent la réunion de la Commission⁴.
Si la réponse est favorable, l'étudiant est considéré comme « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » et peut bénéficier des avantages qui y sont liés ; En contrepartie, il sera demandé au bénéficiaire :
 - De tenir informée la Commission de toute modification importante relative à ses missions telles que définies dans le dossier qu'il a soumis à la Commission. Il est par ailleurs tenu d'informer, sans délai, la Commission de la fin du mandat pour lequel le statut lui a été octroyé.
 - D'adopter un comportement digne et respectueux des valeurs de l'Université de Liège et de sa Faculté dans toutes les activités liées à son statut.
 - De compléter un rapport d'évaluation de fin d'année académique de l'expérience qu'il a vécue. L'étudiant autorise l'Université à faire état de sa participation au programme « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » dans ses activités de communication et de promotion et à pouvoir reproduire et communiquer son document de synthèse dans sa totalité ou par extraits dans le cadre des activités de promotions de l'Université, de ses enseignements et du statut.
5. Avec la notification de l'attribution du statut d'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège », l'étudiant reçoit les coordonnées de son tuteur académique. L'étudiant prend contact avec celui-ci. Le tuteur académique est le contact privilégié de l'étudiant pour faire valoir les avantages conférés par son

² Le dossier ne sera examiné par la Commission « Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » que s'il est complet.

³ ATTENTION : Ne pas oublier de cliquer sur le bouton « Terminer » à la fin du formulaire pour que la demande soit encodée. Un mail automatique avec le récapitulatif de la demande est envoyé sur l'adresse mail de l'étudiant. Si aucun email n'est reçu, c'est que la demande n'a pas été transmise.

⁴ En cas de décision défavorable, l'étudiant peut introduire un recours auprès du Vice-Recteur à l'Enseignement par recommandé et au plus tard dans les quinze jours de la réception de la décision.

statut. Le tuteur facilite toutes les démarches utiles et aide à la mise en place d'aménagements en fonction des nécessités.

6. L'« Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège » et le Doyen de la faculté à laquelle se rattache son inscription principale signent ensemble la charte qui officialise l'engagement réciproque de l'étudiant et de l'Université : les droits et devoirs de chacune des parties y sont mentionnés.

Retrait du statut

Le statut peut être retiré à tout moment par la Commission :

- pour des raisons motivées par la Commission, lorsque cette dernière est saisie par le coordinateur académique ou toute autre personne pour manquements graves ;
- lorsque l'étudiant abandonne le mandat pour lequel il a obtenu le statut «Étudiante / étudiant engagé et responsable ULiège ».